Université du Québec à Montréal

Département de Science Politique

Session automne 2025

POL5731-10

POLITIQUES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES COMPARÉES

Le lundi de 18h00 à 21h00

Professeur : Antoine Claude Lemor
Disponibilité : Sur rendez-vous
Courriel : lemor.antoine_claude@uqam.ca

DESCRIPTIF DU COURS

Étude des structures administratives et de l'action publique en perspective comparée. L'émergence, le fonctionnement et l'évolution des bureaucraties et leur rôle au sein de différents types d'institutions et de régimes politiques. Les modes d'intervention de l'État, la question du changement et du statu quo des politiques publiques et les acteurs qui y évoluent. Les effets de la mondialisation et du nouveau management public sur l'administration et les politiques publiques. Les principaux concepts théoriques et sources empiriques mobilisés dans l'analyse comparée.

OBJECTIFS DU COURS

(1) **Comprendre les fondements de l'administration publique** : saisir la genèse de l'État moderne, l'émergence des bureaucraties et les rapports entre administration, politique et société, afin de situer l'administration publique dans une perspective historique et comparative.
(2) **Analyser les processus de l'action publique** : étudier la construction des problèmes, la mise à l'agenda, le changement et la mise en œuvre des politiques publiques, à partir de lectures théoriques et de cas empiriques au Québec, au Canada et à l'international.
(3) **Appliquer les cadres théoriques aux enjeux contemporains** : mobiliser les concepts et théories vus dans le cours pour examiner des thèmes actuels de manière comparée (rapports entre science et politique, action publique en contexte autoritaire, rôle des technologies) et développer une réflexion critique et structurée.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours se veut résolument participatif et interactif. Chaque séance comprend deux heures de cours magistral suivies d'une heure d'atelier. Les deux heures magistrales posent les cadres théoriques, les controverses et les repères conceptuels ; l'atelier sert à l'appropriation active (présentations, et discussions dirigées).

La progression du cours est structurée en trois blocs se terminant chacun par un examen en classe :

- **Bloc 1** : aborde la genèse de l'État moderne, les principes et l'organisation de l'administration, ainsi que le rôle des acteurs, des hauts fonctionnaires et du contrôle de l'administration.
- **Bloc 2** : consacré aux mécanismes de construction des problèmes publics, à la mise à l'agenda, aux processus de changement et aux modalités de mise en œuvre.

- **Bloc 3** : vise à une mise en pratique des blocs précédant en explorant des thèmes spécifiques de manière comparée : les liens entre science et politique publique, l'action publique en contexte autoritaire, ainsi que l'impact des technologies sur les politiques publiques.

L'approche pédagogique repose sur la participation active et l'engagement régulier dans la lecture. Chaque semaine, les étudiant·e·s lisent le texte souligné et un second texte au choix parmi les lectures de la séance, puis viennent en classe avec des textes annotés et/ou des notes de lecture personnelles. Le cours a une approche résolument centrée autour des lectures et leur appropriation. L'atelier vise à savoir les mobiliser (synthèse, mise en perspective, comparaison des arguments) en vue des examens qui sont conçus pour offrir un espace pour formuler sa propre pensée, articuler des raisonnements, et mobiliser les auteur·rice·s et concepts étudiés et approchés dans les lectures. Au-delà de la maîtrise du contenu du cours, l'objectif est de permettre aux étudiants de développer une pensée structurée et originale, capable de dialoguer avec les auteurs et d'aller au-delà de la simple restitution. **Cette approche répond également aux enjeux soulevés par la progression rapide de l'intelligence artificielle**. Dans ce cadre, l'IA peut être utilisée comme un outil d'accompagnement à la lecture, c'est-à-dire pour demander des explications sur des concepts, des auteurs ou des notions, mais en aucun cas pour se substituer au travail intellectuel de l'étudiant·e. C'est pourquoi les feuilles de notes, qui sont autorisées aux examens, doivent être obligatoirement manuscrites afin de valoriser le travail personnel d'appropriation, de lecture et de réflexion critique effectué tout au long du semestre.

Les méthodes d'évaluation sont conçues pour récompenser le travail régulier et assurer une évaluation juste mais aussi cohérente avec les objectifs du cours. Aux examens, il est autorisé d'apporter les textes obligatoires imprimés et annotés ainsi qu'une feuille manuscrite recto-verso de notes. Est ainsi valorisée avant tout la lecture active, la prise de notes personnelle et la constance tout au long du semestre. Les présentations de groupe en atelier visent à soutenir le travail collectif et la cohésion, à développer la capacité à synthétiser et présenter un argument, à situer un texte dans la littérature et à ouvrir une discussion informée.

La présence est requise à chaque séance (un atelier s'y déroule systématiquement). La ponctualité, le respect et l'ouverture sont attendus : on encourage les questions, y compris exploratoires (il n'y a pas de mauvaises questions!). Pour soutenir un climat d'apprentissage propice, l'écoute réciproque est attendue de la part de tous et toutes.

Un accompagnement est offert pour vous aider. Pour toute question (compréhension des textes, des examens, ou toute autre questionnement), vous pouvez me contacter par courriel, et fixer un rendez-vous avec moi. N'hésitez pas à me poser vos questions, elles seront toutes bien accueillies.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le cours est évalué au travers de trois dimensions : ***(1)*** trois examens à la fin de chaque bloc, ***(2)*** une présentation d'un texte au choix en groupe, et ***(3)*** la participation active aux ateliers.

Évaluation	Pondération	Date
Examens	3 x 20 % = 60 %	• 6 octobre • 17 novembre • 11 décembre
Présentation en groupe	20 %	À la date du texte sélectionné
Participation active aux ateliers	9 x 2,22 % = 20 %	À chaque séance

(1) Examens

Trois examens de composition, chacun d'une durée de trois heures, seront organisés au cours de la session (1) après le premier bloc consacré à l'administration publique, (2) après le deuxième bloc sur les politiques publiques et (3) à la fin du semestre, à la conclusion du troisième bloc. Ces examens constituent l'évaluation principale du cours et comptent ensemble pour 60 % de la note finale (20 % chacun).

Les examens portent sur le contenu des lectures et des séances de cours. Les étudiant·e·s devront mobiliser de manière critique les concepts, les théories et les études de cas afin de rédiger des réponses structurées qui démontrent à la fois leur capacité de synthèse, leur sens de l'analyse, mais surtout leur régularité dans le travail effectué tout au long de chaque bloc. Le format prendra la forme d'une question à développement parmi trois propositions. Chaque examen sera lié au bloc auquel il appartient, et l'examen final au trois blocs.

Afin de favoriser l'appropriation des textes et de la matière, les étudiant·e·s sont autorisés à apporter lors de l'examen une feuille manuscrite recto-verso de notes personnelles préparée à partir des lectures et des cours, ainsi que les textes imprimés et annotés. Cette disposition vise à encourager la lecture active et l'élaboration de repères personnels plutôt que la simple mémorisation. Elle vise également à récompenser le travail régulier, et la rédaction de qualité basée sur des textes, des citations, et des interprétations des étudiant·e·s.

Les réponses devront être rédigées en essais comprenant une introduction, un développement argumenté en plusieurs parties et une conclusion claire. La correction des examens repose sur plusieurs dimensions complémentaires (voir **Tableau 1**) : la maîtrise des concepts et des théories est essentielle (40 %), mais elle doit s'accompagner d'une capacité à mobiliser les lectures de façon pertinente (40 %), à construire une argumentation claire et structurée (10 %), et enfin à présenter une rédaction soignée, précise et intelligible (10 %).

Tableau 1. Grille de correction des trois examens.

Critères d'évaluation	Pondération	Points (sur 20)	Description
Maîtrise des concepts et des théories	40 %	8 points	Bonne compréhension des notions vues en cours et dans les lectures, usage correct des concepts et capacité à les définir et les appliquer de manière pertinente.
Mobilisation des lectures	40 %	8 points	Références explicites aux textes obligatoires, intégration d'exemples ou de citations courtes, mise en valeur des auteurs et des arguments de manière critique et pertinente.
Argumentation et structure	10 %	2 points	Présence d'une introduction claire, d'un développement organisé en parties cohérentes et d'une conclusion synthétique répondant à la question posée.
Qualité rédactionnelle	10 %	2 points	Style clair et précis, orthographe et grammaire soignées, fluidité dans la rédaction et intelligibilité du propos.

(2) Présentation en groupe

Chaque séance comprend un atelier d'une heure, durant lequel un groupe d'étudiant·e·s sera responsable de présenter l'un des textes soulignés dans la liste de lectures. L'objectif de cette activité est de permettre une appropriation collective des textes, de stimuler la discussion et de développer des compétences orales et analytiques.

La présentation doit durer environ quinze minutes, suivies d'une courte période de questions. Elle doit être préparée en équipe de trois étudiant·e·s maximum, et se dérouler selon une répartition équilibrée de la parole. Le contenu (voir **Tableau 2**) doit inclure (1) une présentation de l'auteur/autrice et du contexte du texte, (2) un exposé clair de la problématique, des hypothèses ou de l'argument central, (3) une mise en lumière des principaux résultats ou idées, et (4) une analyse critique qui ouvre sur des pistes de discussion pour l'ensemble du groupe.

Le support visuel est obligatoire (PowerPoint) et doit servir à clarifier les idées principales plutôt qu'à recopier le texte oral. L'évaluation de cette activité prend en compte plusieurs dimensions : la clarté et la qualité de l'exposé, la capacité à synthétiser et analyser le texte présenté, la mobilisation des concepts du texte et la pertinence de la mise en discussion, ainsi que la qualité de la prestation orale (dynamisme, articulation, gestion du temps). La note sera commune au groupe, mais il demeure possible d'ajuster individuellement en cas de participation inégale manifeste.

Tableau 2. Critère d'évaluation de la présentation en groupe.

Critères d'évaluation	Pondération	Points (sur 20)	Description attendue
Clarté et qualité de l'exposé	25 %	5 points	Présentation structurée, compréhensible, mettant en valeur les points essentiels sans se perdre dans les détails.
Capacité de synthèse et d'analyse du texte	25 %	5 points	Identification des idées centrales, mise en perspective critique et capacité à aller au-delà du simple résumé.
Mobilisation des concepts du cours et pertinence de la mise en discussion	25 %	5 points	Intégration des notions vues en classe, capacité à relier le texte aux thèmes du cours et à ouvrir sur des débats pertinents.
Qualité de la prestation orale (dynamisme, articulation, gestion du temps)	25 %	5 points	Répartition équilibrée entre les membres du groupe, expression claire, respect du temps imparti, dynamisme et interaction avec la classe.

(3) Participation active aux ateliers

La participation active constitue une composante essentielle du cours et compte pour 20 % de la note finale. Elle repose sur trois dimensions indissociables : la présence régulière aux séances, la réalisation hebdomadaire du travail de lecture, et l'implication concrète dans les ateliers.

Chaque étudiant·e doit préparer pour chaque séance deux textes obligatoires : le texte souligné dans la liste de lectures et un second texte au choix parmi ceux assignés. Ce travail doit se traduire par des annotations directement dans les textes ou par des notes de lecture personnelles. Ces supports serviront à vérifier que la lecture a bien été effectuée, et à soutenir les échanges en atelier. L'absence de préparation entrainera un retrait de points. L'objectif est d'inciter au travail régulier en vue des examens.

La présence est également requise et sera relevée à chaque séance. Toutefois, la présence seule ne suffit pas : la note de participation dépend également de la capacité des étudiant·e·s à contribuer activement aux discussions, à poser des questions, à réagir aux présentations de leurs pairs et à mobiliser les lectures dans leurs interventions.

La vérification de la préparation se fera à chaque début d'atelier (troisième heure du cours), soit en consultant les textes annotés, soit en demandant à voir les notes de lecture. Ces vérifications compteront dans la note de participation et serviront également de gage du travail régulier, lequel est directement valorisé dans les examens. Négliger la préparation hebdomadaire des textes expose les étudiant·e·s à une moins bonne performance dans les examens, qui exigent une maîtrise approfondie des lectures.

La pondération est répartie en neuf ateliers évalués à parts égales ($9 \times 2{,}22\ \% = 20\ \%$). Chaque absence non justifiée entraîne la perte des points associés à la séance.

CALENDRIER DES SÉANCES

Semaine	Cours
1 08/09/2025	**Introduction et présentation du cours**
BLOC 1 : L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
2 15/09/2025	**COURS 1** ***Aux origines historiques de l'État moderne : guerres, serviteurs et bureaucratie*** Lectures: • Déloie, Yves. 2017. « II. Genèse(s) de l'État moderne ». Dans *Sociologie historique du politique*, La Découverte, p. 19-43 • Dreyfus, Françoise. 2010. « Introduction », « Chapitre 1 : Archéologie, les serviteurs du Roi » *L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles)*. La Découverte., p. 9-39 • Dormagen, Jean-Yves, et Daniel Mouchard. 2015. « Chapitre 2 - L'État ». Dans *Introduction à la sociologie politique 4e edition*, p. 27-37 • Tilly, Charles. 2000. *La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé*. pp. 97-117 https://doi.org/10.3406/polix.2000.1075. • Ouellet, Marie-Eve. 2016. « L'intendant du Canada au XVIIIe siècle ». Dans *Les grands commis et les grandes missions de l'Etat dans l'histoire*, par Michel Sarra-Bournet. Presses de l'Université du Québec, p. 31-39
3 22/09/2025	**COURS 2** ***Bureaucratie, démocratie et principes d'organisation de l'administration publique*** Lectures: • Dreyfus, Françoise. 2010. « Chapitre 7 » L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles). La Découverte., p. 169-196 • Benoit, Maude. 2017. « L'administration Publique Québécoise Et Canadienne ». Dans *La politique québécoise et canadienne, 2e édition*, 2e éd., édité par Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin. Acteurs, institutions, sociétés. Presses de l'Université du Québec. https://doi.org/10.2307/j.ctv10qqxqk.16. • Chevallier, Jacques. 2011. « De l'administration démocratique à la démocratie administrative ». Droit Administratif. *Revue française d'administration publique* 137138 (1): 217-27. https://doi.org/10.3917/rfap.137.0217. • Treiber, Hubert. 2010. « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber ». Traduit par Olivier Mannoni. Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften, nº 7 (décembre): 7. https://doi.org/10.4000/trivium.3831. • Li, Zhang. 2014. « Les mécanismes de contrôle de l'administration en chine. Une « société harmonieuse » peut-elle se construire au détriment de l'État de droit ? » Droit Administratif. *Revue française d'administration publique* 150 (2): 371-92. https://doi.org/10.3917/rfap.150.0371. • Balme, Stéphanie. 2014. « Chine : la règle de droit aux marges d'un empire bureaucratique et absolutiste (1978-2014) ». Droit Administratif. *Revue française d'administration publique* 150 (2): 393-413. https://doi.org/10.3917/rfap.150.0393.

4 29/09/2025	**COURS 3** ***Les serviteurs de l'État à la frontière du politique et de l'administratif*** Lectures : • Mény, Yves. 1987. « A la jonction du politique et de l'administratif : les hauts fonctionnaires ». *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, janvier 31. https://revue-pouvoirs.fr/a-la-jonction-du-politique-et-de-l/. • Dreyfus, Françoise. 2010. « Chapitres 8 » L'invention de la bureaucratie: Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIIIe-XXe siècles). La Découverte., p. 203-36 • Visscher, Christian De, et Gauthier Le Bussy. 2001. « La politisation de la fonction publique : quelques réflexions d'ordre comparatif ». *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, nº 3 (janvier): 3. • Mériade, Laurent, et Li Yiqiang. 2015. « Les valeurs publiques à la frontière publique/privée : le cas des concours de la fonction publique en Chine ». Travail Social. *Revue Internationale des Sciences Administratives* 81 (2): 297-317. https://doi.org/10.3917/risa.812.0297. • Grenier, Jean-Noël, et François Bolduc. 2021. « La Fonction Publique Québécoise ». Dans *Un regard contemporain sur les relations du travail dans les secteurs public et parapublic québécois*. Les Presses de l'Université Laval. https://doi.org/10.2307/j.ctv1kbgs54.7. • Goupil, Sylvie, et Stéphanie Gagnon. 2022. « Bureaucratie de guichet et hybridité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ». *Canadian Public Administration* 65 (4): 667-89. https://doi.org/10.1111/capa.12500.
5 06/10/2025	**EXAMEN 1**
6 13/10/2025	**Action de grâce**
7 20/10/2025	**Semaine de relâche**
BLOC 2 : LES POLITIQUES PUBLIQUES	
8 27/10/2025	**COURS 4** ***La fabrique des problèmes publics*** Lectures : • Mondou, Matthieu. 2009. « Comment éviter la politique du blâme et les instruments punitifs ? Une analyse comparée des politiques québécoise et terre-neuvienne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». *Lien social et Politiques*, nº 61: 61-77. https://doi.org/10.7202/038471ar. • Maillard, Jacques de, et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda ». Dans *Analyser les politiques publiques*, vol. 2. Presses universitaires de Grenoble. https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/analyser-les-politiques-publiques--9782706124082-page-23. • Hassenteufel, Patrick. 2024. « Chapitre 3. Les processus de construction et de mise à l'agenda des problèmes publics ». dans *Sociologie politique de l'action publique*. Collection U 4: 134-64. • Schneider, Anne, et Helen Ingram. 1993. « Social Construction of Target Populations: Implications for Politics and Policy ». *The American Political Science Review* 87 (2): 334-47. https://doi.org/10.2307/2939044.

	• Maurice, Marie-Ange. 2001. « Protection sociale. Cinquante ans de protection sociale en Chine : acquis et réformes (1949-1997) ». Science Politique. *Revue française des affaires sociales*, nº 2: 145-69. https://doi.org/10.3917/rfas.012.0145. • Khemilat, Fatima. 2018. « La construction des prières de rue comme problème public ». Science Politique. Confluences Méditerranée 106 (3): 81-94. https://doi.org/10.3917/come.106.0081.
9 03/11/2025	**COURS 5** ***Théories et pratiques du changement en politiques publiques*** Lectures : • Studlar, Donley T., et Paul Cairney. 2014. « Conceptualisation de l'évolution ponctuée et non ponctuée des politiques : Le contrôle du tabac dans une perspective comparative ». Science Politique. *Revue Internationale des Sciences Administratives* 80 (3) : 535-55. https ://doi.org/10.3917/risa.803.0535. • Hassenteufel, Patrick. 2021. « Chapitre 7. Les changements de l'action publique ». Science Politique. *Collection U* 3: 219-85. • Skocpol, Theda. 1993. *Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis*. https://doi.org/10.3406/arss.1993.3038. • Fung, Archon. 2011. « Démocratiser le processus d'élaboration des politiques ». *La participation citoyenne*, 1-19. • Béland, Daniel, et André Lecours. 2010. « Logiques institutionnelles et politiques publiques : le programme de péréquation d'hier à aujourd'hui ». *Politique et Sociétés* 29 (3): 3-20. https://doi.org/10.7202/1003554ar. • Béland, Daniel. 2009. « Idées, institutions politiques et production de l'expertise : une perspective comparative sur le rôle des think tanks au Canada et aux États-Unis ». *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, nº 70 (octobre): 39-48. https://doi.org/10.4000/quaderni.505.
10 10/11/2025	**COURS 6** ***De la décision à l'action : la mise en œuvre des politiques publiques*** Lectures : • Dussuet, Annie, Clémence Ledoux, et Claire Sonnet. 2022. « Gouverner le pouvoir discrétionnaire des street-level bureaucrats. Le cas de la mise en œuvre de l'APA ». Science Politique. *Revue française des affaires sociales*, nº 2 (juillet): 67-89. https://doi.org/10.3917/rfas.222.0067. • Vommaro, Gabriel. 2019. « Une bureaucratie para-étatique mouvante:La production locale du Welfare des précaires en Argentine à l'ère du capitalisme postindustriel ». Science Politique. *Gouvernement et action publique* 8 (1): 35-60. https://doi.org/10.3917/gap.191.0035. • Maillard, Jacques de, et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 3. La mise en œuvre : entre application et reformulation de la décision ». Dans *Analyser les politiques publiques*, vol. 2. Presses universitaires de Grenoble. https://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/analyser-les-politiques-publiques--9782706124082-page-79. • Gauthier, Mario. 2011. *Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec: genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique*. https://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/medias/nouvelles/article_mario_gauthier_telescope.pdf. • Revillard, Anne. 2018. « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants: La réception de l'action publique ». Sociologie. *Revue française de science politique* 68 (3): 469-91. https://doi.org/10.3917/rfsp.683.0469.

	• Garon, Francis, et Pascale Dufour. 2010. « Comprendre la mise en œuvre différenciée d'une politique publique : Le cas d'une politique de gouvernance au Québec ». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 43 (3): 607-31. https://doi.org/10.1017/S0008423910000429.
11 17/11/2025	**EXAMEN 2**
BLOC 3 : MISE EN PRATIQUE	
12 24/11/2025	**COURS 7** ***Science, preuves et ignorance dans les politiques publiques*** **Évaluation du cours** Lectures : • Radaelli, Claudio M. 2024. « Le rôle de la connaissance dans le processus de politiques publiques ». *Revue francophone de recherche sur le transfert et l'utilisation des connaissances* 8 (4). https ://doi.org/10.18166/tuc.2024.8.4.49. • Montpetit, Éric, et Antoine Lemor. 2025. « Science, jugement humain et décisions de politiques publiques en temps de COVID-19 ». Dans *Faire preuve. Comment nos sociétés distinguent le vrai du faux.*, par Molly Kao et Julien Prud'homme, Presses de l'Université de Montréal. • Cartwright, Nancy. 2024. « Savoir de quoi on parle : pourquoi les preuves ne voyagent pas toujours ». *Revue francophone de recherche sur le transfert et l'utilisation des connaissances* 8 (3). https ://doi.org/10.18166/tuc.2024.8.3.47. • Pamuk, Zeynep. 2022. « COVID-19 and the Paradox of Scientific Advice ». *Perspectives on Politics* 20 (2) : 562-76. https ://doi.org/10.1017/S1537592721001201. • Lemor, Antoine, et Éric Montpetit. 2022. « Fonderie Horne : Quel Rôle Occupent Les Preuves Scientifiques Dans La Décision Politique Au Québec ? » *The Conversation*, octobre. http ://theconversation.com/fonderie-horne-quel-role-occupent-les-preuves-scientifiques-dans-la-decision-politique-au-quebec-189738. • Henry, Emmanuel. 2021. « II. Ignorance ». Dans *La frabrique des non-problèmes*, Presses de Sciences Po. Presses de Sciences Po. https ://shs-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/la-fabrique-des-non-problemes—9782724627954-page-53.
13 01/12/2025	**COURS 8** ***De l'autoritarisme dans l'action publique*** Lectures : • Kojoué, Larissa. 2020. « La continuité autoritariste. L'action publique contre le sida comme révélateur des (non)transformations de l'État au Cameroun ». *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, nº 12.1 (janvier): 12.1. https://doi.org/10.4000/poldev.3276. • Peters, B. Guy. 2023. « Public administration in authoritarian regimes ». *Asia Pacific Journal of Public Administration* 45 (1): 7-15. https://doi.org/10.1080/23276665.2023.2169820. • Médard, Jean-François. 1990. *L'Etat patrimonialisé*. https://doi.org/10.3406/polaf.1990.5394. • Frenkiel, Émilie. 2021. « « Participation citoyenne ordonnée » et contrôle politique en Chine ». Science Politique. *Critique* 889890 (6): 584-95. https://doi.org/10.3917/criti.889.0584.

	• Jones, Bryan D., Derek A. Epp, et Frank R. Baumgartner. 2019. « Democracy, Authoritarianism, and Policy Punctuations ». *International Review of Public Policy* 1 (1): 1. https://doi.org/10.4000/irpp.318. • Schlaufer, Caroline, et Tatiana Chalaya. s. d. « Expert knowledge and policymaking in authoritarian contexts: a systematic review ». *Policy Studies* 0 (0): 1-23. https://doi.org/10.1080/01442872.2025.2501034. • Dabène, Olivier. 2008. « 3 : Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines ». Dans *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.dabem.2008.01.0089.
14 08/12/2025	**COURS 9** ***Technologie, capitalisme et cage d'acier : enjeux contemporains de l'action publique*** Lectures : • Arsène, Séverine. 2021. « Le système de crédit social, ou la gestion technocratique de l'ordre public ». Dans *Penser en Chine*, édité par Anne Cheng. Gallimard. https://hal.science/hal-04792339. • Berlan, Aurélien. 2012. « Chapitre 4. La cage d'acier du capitalisme industriel : Max Weber ». Sociologie. *Théorie critique*, 231-316. • Damasio, Alain. 2024. « Pouvoir ou puissance ? Sur la technologie comme économie de désirs, le biopunk face au cyberpunk, le combat subtil des imaginaires et l'éducation qui peut nous libérer ». Dans *Vallée du silicium*. SEUIL. • Germundsson, Nora. 2022. "Promoting the Digital Future: The Construction of Digital Automation in Swedish Policy Discourse on Social Assistance." Critical Policy Studies 16 (4): 478–96. • Boix, Carles. 2019. "Chapter 4. Transformation. Silicon Valley.", "Chapter 5. Dire Straits." And "Chapter 6. Robots vs. Democracy?". In Democratic Capitalism at the Crossroads: Technological Change and the Future of Politics, 97-141, 142-176, 177-215. Princeton University Press.
15 15/12/2025	**EXAMEN 3**

CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES ET DE MONITORAT POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;

b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;

c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations ;

b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.
http://www.evaluation.uqam.ca

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP…
…Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
…Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
…Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
…Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au R-3485 !
Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : https://cdp-fspd.uqam.ca/
Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/